



Extrait du règlement Sportif Stand Up Paddle Race 2018 de la Fédération Française de Surf.

- Technical Race :

Le port du leash est obligatoire durant la totalité de la course pour tous les formats de compétition.

En **fonction des conditions météorologiques**, l'organisateur après consultation du comité de course **peut décider d'imposer** pour participer à l'épreuve, l'équipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum 50 N (combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique).

- Longue Distance :

Le port du leash est obligatoire durant la totalité de la course pour tous les formats de compétition.

L'équipement individuel **obligatoire** est constitué de :

- L'équipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum 50 N (combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique) est imposé pour participer à l'épreuve.
- Un dispositif de remorquage.

Pour toutes les épreuves :

L'organisateur **peut imposer**, selon les conditions, le port à la fois de la combinaison néoprène et du gilet d'aide à la flottabilité. Tout compétiteur se rendant à une course doit posséder l'ensemble de l'équipement pouvant être requis s'il veut être sûr de pouvoir en prendre le départ.

Les compétiteurs doivent obligatoirement porter, de manière visible, un dossard numéroté ainsi que le bracelet chrono (fournis par l'organisateur).